



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles / Utrecht, le 21 novembre 2011 - 07h30

Remise par les experts judiciaires belges de leur rapport sur la scission de Fortis

Les experts judiciaires belges désignés à la demande de Deminor pour examiner les circonstances de la scission de Fortis, ont remis leur rapport final.

En novembre 2008, à la demande de Deminor, le Président du Tribunal de Commerce de Bruxelles avait désigné trois experts judiciaires pour examiner les circonstances de la scission de l'ancien groupe Fortis. La mission qui leur a été confiée était d'établir plus de clarté sur l'émergence des conditions financières qui ont mené au transfert d'actifs de Fortis aux États néerlandais et belge, et à BNP Paribas, en octobre 2008, ainsi que sur les méthodes de valorisation utilisées pour ces actifs, et de vérifier si l'opération avait fait l'objet d'un examen approfondi (*due diligence*) préalablement à la scission.

Les experts ont remis leur rapport ce 18 novembre. Il comprend un historique détaillé des événements intervenus durant la période du 26 septembre au 6 octobre 2008, une analyse de documents et informations disponibles lors de la détermination du prix de vente des actifs, une explication des méthodes d'évaluation utilisées et une analyse de documents relatifs à la valorisation de Fortis Banque et des actifs néerlandais de banque et d'assurance de l'ancien groupe Fortis.

Après les rapports d'experts déposés antérieurement¹ et les deux jugements prononcés par le tribunal d'Amsterdam plus récemment en 2011², Ageas accueille le rapport des experts judiciaires belges comme une nouvelle étape vers l'établissement de plus de clarté sur les circonstances qui ont entouré le démantèlement de l'ancien groupe Fortis.

Ageas reconnaît qu'à de nombreux égards, les conclusions du rapport coïncident, dans une large mesure, avec celles des rapports et jugements précités. Cependant, Ageas ne souscrit pas à toutes les interprétations et conclusions des experts.

Dans un esprit de transparence complète à l'égard de l'ensemble des actionnaires et des investisseurs, Ageas a décidé de publier le rapport in extenso sur son site internet www.ageas.com (http://www.ageas.com/Documents/Rapport_experts_18-11-2011.pdf). Par souci de conformité aux règles régissant le respect de la vie privée, l'identité des personnes mentionnées dans le rapport a été masquée. Le rapport est uniquement disponible en français.

Ageas est un groupe d'assurance international riche de plus de 180 années d'expérience et de savoir-faire. Classé dans le Top 20 européen de l'assurance, Ageas a choisi de concentrer ses activités sur l'Europe et l'Asie qui, ensemble, forment le plus grand marché de l'assurance au monde. Les activités d'assurance se répartissent en quatre secteurs opérationnels : Belgique, Royaume-Uni, Europe continentale et Asie. Elles sont menées par des filiales d'Ageas à 100% ainsi que par le biais de partenariats avec des institutions financières de référence et des distributeurs de renom dans le monde entier. Ageas est actif via des partenariats performants en Belgique, au Royaume-Uni, au Luxembourg, en Italie, au Portugal, en Turquie, en Chine, en Malaisie, en Inde et en Thaïlande ; et par le biais de filiales en France, en Allemagne, à Hong-Kong et au Royaume-Uni. En Belgique, via AG Insurance,

¹ Voir communiqué de presse des 27 janvier 2009 et 16 juin 2010.

² Voir communiqué de presse du 18 mai 2011.



l'entreprise est le leader incontesté dans les segments *vie individuelle* et *employee benefits*, et se profile aussi comme acteur de référence en *non-vie*. Au Royaume-Uni, Ageas est le troisième assureur auto pour les particuliers et dans le segment 50+. Ageas emploie plus de 13.000 personnes et réalise un encaissement annuel de près d'EUR 18 milliards.

CONTACT MEDIA

+32 (0)2 557 57 37

INVESTOR RELATIONS

Bruxelles

+32 (0)2 557 57 33

Utrecht

+31 (0)30 252 53 05

Ageas

Rue du Marquis 1 - 1000 Bruxelles - Belgique

Archimedeslaan 6 - 3584 BA Utrecht - Pays-Bas

www.ageas.com